

COMMUNE DE VILLARS - TIERCELIN

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Echelle 1/5000



Approuvé par la Municipalité
dans ses séances des : **21 mai 2002** et **4 février 2003**
Le Syndic La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du : **31 mai** au : **1er juillet 2002**
et du : **14 février** au : **17 mars 2003**
Le Syndic La Secrétaire

Adapté par le Conseil général de Villars-Tiercelin
dans sa séance du : **24 juin 2003**
Le Président La Secrétaire

Approuvé par le Département des Infrastructures
le :
Le Chef du Département

Juillet 2003
03111-CA003-01M1E15-1-07-03-03D



Légende

- Zone de village
- Zone d'habitations familiales
- Zone d'habitations familiales, hauteur limitée à 6.50m au faite
- Secteur à prescriptions particulières (cf art. 44.1 du RPGA)
- Zone de verdure et d'utilité publique
- Zone d'activités
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Réserve naturelle
- Secteurs d'extension selon schéma directeur (cf. rapport 47 OAT)

Notations indicatives :

- Limite communale
 - Aire forestière
 - Secteur S de protection des eaux
 - Sites naturels et paysages à protéger
 - Eléments de paysage d'une beauté particulière
- } Selon le plan directeur cantonal 1987
Plan sectoriel : sites-contraintes naturelles

